

Pêche sportive au Québec

Périodes, limites et exceptions

(Du 1er avril 2022 au 31 mars 2023)

• Vous devez également consulter la section « Actualités » pour vérifier si des modifications réglementaires apportées en cours de saison touchent votre plan d'eau.

• IMPORTANT: les limites de prises et les périodes qui s'appliquent dans les territoires fauniques structurés peuvent différer de celles mentionnées ici. Dans ces cas, vous serez informés sur place.

Périodes, limites et exceptions de la zone

Zone 15

Période	Espèce	Limite de prise	Note	Engin de pêche
1er avril 2022 au 21 avril 2022	Éperlan Arc-en-ciel	120	Pêche à l'épuisette et / ou au carrelet seulement.	
1er avril 2022 au 31 mars 2023	Bar Rayé	Pêche interdite		
22 avril 2022 au 31 mai 2022	Éperlan Arc-en-ciel	120	Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète, au harpon en nageant, à l'épuisette et au carrelet	
22 avril 2022 au 11 septembre 2022	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	10 en tout		
	Ouananiche	3	Pêche à la ligne seulement	
	Truite Arc-En-Ciel	10 en tout		
	Truite Fardée et Truite Brune	5 en tout		
22 avril 2022 au 30 novembre 2022	Perchaude	50		
	Autres espèces	aucune limite		
20 mai 2022 au 30 novembre 2022	Brochets	6 en tout		
	Doré Jaune et Doré Noir	6 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
1er juin 2022 au 30 novembre 2022	Éperlan Arc-en-ciel	120	Pêche à la ligne, à l'arc, à l'arbalète et au harpon en nageant	
15 juin 2022 au 31 octobre 2022	Esturgeons	1 en tout	Pêche à la ligne seulement	
15 juin 2022 au 30 novembre 2022	Achigans	6 en tout		
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	2	Pêche à la ligne seulement	

24 juin 2022 au 11 septembre 2022	Touladi, Moulac et Lacmou	2 en tout	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.
-----------------------------------	---------------------------	-----------	---

Plans d'eau – Exceptions réglementaires

Lac Saint-Louis - (46°33'29" N., 73°48'03" O., Saint-Zénon)

Mêmes que la zone	Achigans	même que la zone		
	Brochets	même que la zone		
	Doré Jaune et Doré Noir	même que la zone	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Esturgeons	même que la zone	Pêche à la ligne seulement	
	Maskinongé et Maskinongé Tigré	même que la zone	Pêche à la ligne seulement	
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	même que la zone		
	Ouananiche	même que la zone	Pêche à la ligne seulement	
	Touladi, Moulac et Lacmou	même que la zone	Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce. Vérifiez les limites permises dans cette zone.	
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	même que la zone		
	Autres espèces	mêmes que la zone		
15 janvier 2023 au 31 mars 2023	Achigans	même que la zone		
	Brochets	même que la zone		
	Ombles (omble de fontaine, omble chevalier)	même que la zone		
	Truites (Truite brune, Truite fardée et Truite arc-en-ciel)	même que la zone		
	Autres espèces	mêmes que la zone		